

Les processus du système d'assurance de la qualité d'Infrastructure / Telecom CFF sont certifiés selon les exigences de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) du 16 janvier 2006.

Exigences des autorités

Pour respecter les valeurs limites des RNI, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) recommande, sur la base de l'ORNI, la création d'une banque de données pour les stations de base de téléphonie mobile renfermant tous les paramètres d'exploitation nécessaires, ainsi que l'introduction d'un système d'assurance de la qualité (système AQ), afin de garantir les processus. Ce système doit faire l'objet d'une expertise périodique par un organe de contrôle indépendant.

Certification selon ISO 15504

L'évaluation des procédés est une méthode de gestion utilisée de plus en plus souvent dans l'économie et l'administration; elle vise à déterminer le degré de maturité des processus de travail. Cette méthode analyse la capacité qu'a une organisation de maîtriser ses processus, c'est-à-dire savoir si elle parvient à obtenir des résultats objectifs, comparables et reproductibles. La norme ISO 15504 règle les critères des différents niveaux et le déroulement de l'évaluation des procédés. Les niveaux de capacité vont du niveau 1 (a atteint l'objectif du processus) au niveau 5 (processus optimisé), en passant par le niveau 2 (maîtrise des processus), le niveau 3 (processus documenté et mis en place) et le niveau 4 (processus mesurable axé sur les objectifs). Les exigences imposées par l'OFEV sont remplies par le niveau 1, c'est-à-dire que l'objectif d'un processus est atteint.

Le 1^{er} juin 2007, Infrastructure CFF / Telecom a obtenu de la SGS un certificat ISO 15504 pour les trois processus ci-après et les opérations qui en découlent, y compris leur contrôle.

Processus

Planification et construction de stations de base de téléphonie mobile pour le réseau GSM-R

- Enregistrement et sauvegarde des données et des informations relevant de l'ORNI lors de la planification et de la construction de nouvelles stations de base de téléphonie mobile GSM-R, de même que leur transformation ou leur démantèlement

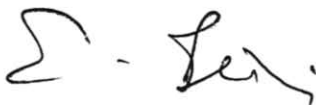
Exploitation et surveillance des stations de base de téléphonie mobile pour le réseau GSM-R

- Contrôle et surveillance de tous les paramètres du réseau
- Correction immédiate lors d'écarts entre les valeurs de l'ORNI autorisées et effectives
- Entretien et maintenance des infrastructures du réseau

Validation et annonce par les autorités d'exécution

- Annonce des données spécifiques de toutes les installations émettrices de téléphonie mobile GSM-R à l'Office fédéral de la communication (OFCOM)
- Archivage des données relevant de l'ORNI afin d'assurer la traçabilité pendant 12 mois
- Annonce des écarts entre les valeurs autorisées et les valeurs d'exploitation à l'Office fédéral des transports (OFT)

Zurich, le 1^{er} juin 2007



Elvira Bieri
Managing Director